Brevet Professionnel
Conducteur de Machines Agricoles

Code ROME : A1101

Centre de Formation d'Apprentis Agricole et Horticole des Landes
2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy
Antenne Mugron
Route de Pomarez - 40250 Mugron

Certification préparée

Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles

Niveau 4
RNCP37024
Certificateur :
Ministère de l'Agriculture
Date échéance certification :
01/01/2028

Ce diplôme confère la "capacité à l'installation".

Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis, des tests de positionnement et des diplômes obtenus

Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet :

https://agricampus40.fr

Débouchés professionnels et conditions d'environnement du métier

Conducteur d'engins d'exploitation agricole , tractoriste, chauffeur de tracteur

Objectifs

Le Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles cible le profil d'emploi d'un conducteur permanent de machines agricoles, chargé des travaux agricoles mécanisés de cultures sur une ou plusieurs exploitations (employé de CUMA ou en ETA) avec un matériel qu'il règle et conduit à partir de son diagnostic de la ou des parcelle(s) où il intervient. Il est en mesure de tenir un raisonnement agronomique qui lui permet d'adapter ses choix de matériels, d'opérations et de sa conduite aux différents contextes de production.
Il a également la responsabilité du maintien en état des machines qui lui sont confiées durant la période des travaux mais aussi durant la saison creuse.

Contenu - capacités

UC 1 - Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement
UC 2 - Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés
UC 3 - Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures
UC 4 - Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles
UC 5 - Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et équipements agricoles
UC 6 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Obtention de la certification

Les connaissances sont évaluées en contrôle continu.
Chaque capacité est obtenue de manière indépendante.
Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées.
Les évaluations se réalisent en situations professionnelles.

Lieu de formation

CFAAH - Site de Mugron - Route de Pomarez - 40250 Mugron

Avril 2025 - M.CHAPPOUX - V2

Apprentissage

Site de Mugron

Organisation de la formation

La formation se déroule en alternance à raison de :
- 840h de formation au CFA
- le reste du temps en entreprise dont 5 semaines de congés payés annuels

Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprises, suivi individuel.
Référent handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

Conditions d'admission

Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3 (CAP,…).
Satisfaire aux tests de pré-requis.

Pré-requis

Savoir lire, écrire et comprendre le français.
Utiliser les quatre opérations mathématiques.
Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de l'agroéquipement.

Public - inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage selon la réglementation en vigueur.
Remplir la fiche contact disponible sur notre site internet et/ou prendre contact avec le CFA.
Ce diplôme est aussi accessible à la formation continue avec la signature d'un contrat de professionnalisation. Nous contacter.

Conditions de rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation.

Contacts
Service inscription :

05 58 97 90 31
cfa.landes@educagri.fr

https://agricampus40.fr

l'Europe s'engage en France
Union européenne
Région Nouvelle-Aquitaine
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité